

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	8
Votants	10
Absents	3
Exclus	0

Date de convocation :
Le 05/12/2024

Date d'affichage :
Le 05/12/2024

OBJET

**Délibération achat
parcelles AD 9 10 11 et AB
151 156 157 et 158.**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 19/12/2024
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 19/12/2024

Délibération N°2024-07-06

Séance **du 16 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Étaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien 1^{er} adjoint, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, Mme Roques Fanny, Mme Giordano Sandrine, M. Petraud Maxime, Mr Monteillet Hugues.

Absents excusés : Madame Cristol Céline 2^{ème} adjointe 'procuration à Mr Rivier), M. Moulières Jérémy (procuration à Mme Roques), Mme Odicino Sabrina.

Madame ROQUES Fanny a été nommée secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir des terrains situés à dans le cirque de Tournemire, cadastrés **AD 9 10 11 et AB 151 156 157 et 158** pour une superficie totale de 3ha 89 a 09 ca. Cette acquisition vise à préserver l'environnement car le cirque de Tournemire est classé Natura 2000.

Les terrains sont actuellement la propriété de Monsieur Muller et a été estimé à 2861.00€ par la SAFER et les prestations de services SAFER à 206.40€.

Le financement de cette acquisition sera assuré par : fonds propres.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 contre, 1 abstention, le conseil municipal :

1. **Décide** d'acquérir le terrain situé à des terrains situés à dans le cirque de Tournemire, cadastrés **AD 9 10 11 et AB 151 156 157 et 158** pour une superficie totale de 3ha 89 a 09 ca, pour un montant de 2861€ + 206.40€ de prestations SAFER.
2. **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition, notamment le compromis de vente, l'acte authentique et tout autre document nécessaire.
3. **Précise** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité et sera publiée conformément à la réglementation en vigueur.
4. Les dépenses liées à l'achat (frais, droits, honoraires de l'acte...) seront inscrites dans le budget communal.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, **Pascal RIVIER**
Acte démontré

Le secrétaire de séance
Fanny ROQUES

Accusé de réception en préfecture
012-211202825-20241216-202407_06-DE
Reçu le 19/12/2024

Le Maire informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.